



Bloquée dans un ascenseur

Par agatha18

Bonjour,

Je suis restée bloquée dans mon ascenseur durant presque 2h. Le bouton URGENCE ne fonctionnait pas, un panneau indiquent VIDÉO SURVEILLANCE 24/24, bien présent mais sans réaction.

Difficile d'avoir du réseau à l'intérieur d'un ascenseur. À force de hurler, une voisine est venue à mon secours et a pu contacter la maintenance.

Il se trouve que le Bouton Urgence n'a pas été vérifié depuis longtemps et malgré cet incident, il n'est toujours pas rétabli malgré le signalement au syndic.

Terrorisée par cet ascenseur bloqué et qui bougeait dès que quelqu'un actionne le bouton d'appel, je pense demander des dommages et intérêts.

Depuis, je n'utilise plus cet appareil et à 68 ans, 5 étages sont épuisants.

La responsabilité incombe au Sy'dic ou à la société de maintenance ?
Dois je porter plainte ?

Merci

Merci pour vos conseils.

Dois je en informé

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes

locataire > adressez vous au bailleur

copropriétaire > adressez vous au syndic et alertez le CS visiteur > alertez la personne visitée

Cette mésaventure est un litige civil, donc oubliez la plainte.

Le responsable est le syndicat de copropriété.

Mais le CS doit contrôler la gestion du syndic qui inclut notamment le respect des contrats d'entretien par les prestataires.

Ensuite il n'est pas interdit de changer de prestataire.

Mais surtout il faut vérifier qu'il est payé.

Dans certaines copropriétés endettées, la maintenance n'est plus assurée et les ascenseurs sont mis à l'arrêt.

Une loi est dans les tuyaux pour imposer un minimum de maintenance pour les ascenseurs, mais il y a loin de la coupe aux lèvres....

Par agatha18

Merci pour votre réponse, CDT